

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation en alternance Question au Gouvernement n° 191

Texte de la question

APPRENTISSAGE

M. le président. La parole est à M. Ary Chalus, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste. M. Ary Chalus. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Monsieur le ministre, dans un contexte où le chômage des moins de 25 ans ne cesse de s'aggraver, je souhaiterais mettre l'accent sur la formation en alternance, qui pourrait contribuer encore plus largement qu'aujourd'hui à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, c'est trop souvent l'inadéquation entre la formation initiale des jeunes et le marché de l'emploi qui pénalise leur insertion professionnelle.

La formation en alternance, initialement mise en place pour offrir une alternative aux jeunes en difficulté scolaire, est maintenant considérée comme un excellent tremplin vers l'emploi, quel que soit le niveau scolaire de départ. Elle permet d'obtenir les mêmes qualifications ou diplômes que l'enseignement classique en y ajoutant une véritable expérience professionnelle.

Comme vous, monsieur le ministre, je crois que l'alternance doit être une voie privilégiée dans le cadre de la bataille de l'emploi pour permettre aux jeunes de se former et de trouver un emploi durable. Aussi, j'attire votre attention sur la nécessité, d'une part de revaloriser et de repenser la formation en alternance, en particulier pour les niveaux de diplôme IV et V, d'autre part de simplifier et de rendre plus lisible, et surtout plus efficace, l'accompagnement des jeunes apprentis, enfin de faciliter l'accès à l'alternance aux jeunes de milieux modestes, qui peinent à trouver une entreprise

Par ailleurs, il importe d'assurer leur première insertion en assouplissant la réglementation sur leur accueil au sein des entreprises, leur permettant ainsi de poursuivre leur cursus.

Monsieur le ministre, l'alternance favorise sans doute l'insertion professionnelle des jeunes. Elle est une voie d'accès à une qualification reconnue. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour la développer encore mieux auprès de jeunes qui, trop souvent, se retrouvent à la rue ou tombent dans la délinquance parce qu'ils ne trouvent pas d'entreprise ? (Applaudissements sur les bancs du groupe RRDP et sur plusieurs bancs du groupe UDI.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

M. Thierry Repentin, *ministre délégué chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage*. Monsieur le député, l'apprentissage doit effectivement offrir à chaque jeune qui le souhaite l'accès à la formation, aux métiers, à l'emploi. C'est l'une des priorités clairement affirmées du Président de la République. Faire place à la jeunesse lui permet de construire son avenir et de poser les bases de son émancipation. L'apprentissage est une des voies de cette émancipation, aussi bien en métropole que dans les territoires ultramarins. Je ne me lancerai pas dans des annonces fracassantes comme cela a été fait par le passé, notamment par l'ancien Président de la République ("Ah!" sur les bancs du groupe UMP), qui annonçait début 2011 un million d'apprentis dans notre pays. Le chiffre a été rejeté par les professionnels et, hélas, nous n'en sommes dans la réalité qu'à moins de la moitié. En revanche, je peux vous indiquer que le gouvernement de Jean-Marc Ayrault souhaite apporter des réponses concrètes aux apprentis, aux familles et aux employeurs.

L'avenir, c'est de favoriser l'accès à l'apprentissage, trop fortement marqué par les inégalités sociales et

territoriales. C'est pourquoi j'ai écrit la semaine dernière à l'ensemble des réseaux consulaires pour les informer que l'État prendra en charge les développeurs de l'apprentissage, qui auront pour mission d'aller chercher des emplois en apprentissage dans toutes les entreprises pour les mettre à disposition des jeunes qui en cherchent. Nous mobiliserons aussi des crédits du grand emprunt en direction du logement des apprentis, qui fait aujourd'hui cruellement défaut, et nous développerons avec Vincent Peillon l'apprentissage dans les lycées professionnels, tout en portant attention à la revalorisation des maîtres d'apprentissage. Tout cela est totalement cohérent avec l'engagement signé entre l'État et les régions, nos partenaires, le 12 septembre, pour diviser par deux en cinq ans le nombre de jeunes sortant sans formation du système scolaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)

Données clés

Auteur: M. Ary Chalus

Circonscription: Guadeloupe (3e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question: 191

Rubrique: Formation professionnelle

Ministère interrogé: Formation professionnelle et apprentissage **Ministère attributaire**: Formation professionnelle et apprentissage

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 octobre 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 octobre 2012